



## Bulletin de soutien SOCIETE au bénéfice de nouveaux lieux clubhouses en France

[www.clubhousefrance.org](http://www.clubhousefrance.org)

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre don à

**Association Clubhouse France - 43, rue du Télégraphe, 75020 Paris**

De la part de (Nom de la société) \* : .....

Contact : Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse postale\* : .....

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email (en majuscule SVP) : .....

J'ai pris connaissance de votre action par l'intermédiaire de : .....

\*NB : Informations indispensables pour l'émission d'un reçu fiscal

### ➤ Montant du don 2018 :

Don 2018 : .....€

### ➤ Mes promesses de dons :

Promesse 2019 .....€	Promesse 2020 .....€	Promesse 2021 .....€	Promesse 2022 .....€
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

### ➤ Avantages fiscaux\*

Vous bénéficiez des avantages suivants selon la législation actuelle (juin 2011) :

**Donateur entreprise** : votre don bénéficie d'une réduction d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu dans la limite d'une part de 60% du versement et, d'autre part de 0,5% du chiffre d'affaires. Le report sur cinq ans est prévu en cas de dépassement du plafond de cinq pour mille (article 238 bis du CGI).

L'association vous enverra un Reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt dans le mois suivant la réception de votre don.

Ex Montant de votre don	Coût du don après 60 % déduction IR/IS
1 000 €	400 €
5 000 €	2 000 €
8 000 €	3 200 €
15 000 €	6 000 €

### ➤ Mode de règlement

Par **chèque bancaire** en renvoyant ce coupon complété accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association Clubhouse France à l'adresse suivante : *Association Clubhouse France, 43 rue du Télégraphe, 75020 Paris*

Par **virement bancaire** à l'aide du RIB que nous vous envoyons sur simple demande à Julie Afonso au 01 47 97 25 60 ou à [dons@clubhousefrance.org](mailto:dons@clubhousefrance.org)

SVP : en renvoyant ce coupon complété par courrier (ou par email à [dons@clubhousefrance.org](mailto:dons@clubhousefrance.org))

En libellant votre virement « Don + Nom de la société »

### ➤ Communication

Je souhaite que le nom de cette société en tant que donateur soit publié dans les supports de communication de l'association Clubhouse France (rapports, site internet...)

Je souhaite recevoir la newsletter d'information trimestrielle sur le Clubhouse Paris (envoyée par email)

DATE : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

SIGNATURE :

Pour tout renseignement complémentaire ou information sur d'autres formes de dons tels que les dons en actions, les donations temporaires d'usufruit ou le legs, merci de contacter

Céline Aimetti au 06 24 56 01 15 ou par mail à [caimetti@clubhousefrance.org](mailto:caimetti@clubhousefrance.org)

\* Article 885-0 V bis A Modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 141

Conformément à la Loi Informatique et Liberté N°7817 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, communiquées par vous à l'association Clubhouse France, demander leur rectification ou suppression.

NB : Nous nous engageons à conserver la confidentialité de vos coordonnées et à ne pas les transmettre à d'autres organismes.